



Mairie de SAINT-GERVAIS

Le 05 septembre 2023

Le Maire

à

**A l'attention des utilisateurs des services  
Accueil périscolaire & Restaurant scolaire**

*Dossier suivi par Mme Sonia CHARTIER – 02.51.68.22.18 – [compta@saintgervais-vendee.fr](mailto:compta@saintgervais-vendee.fr)*

**Objet : mise en place du paiement par prélèvement automatique pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du portail famille destiné aux utilisateurs des services « restauration scolaire » et « accueil périscolaire », et dans la recherche de vous proposer des solutions plus souples dans la gestion de ceux-ci, nous vous informons qu'à compter de cette rentrée scolaire, vous aurez **la possibilité d'adhérer au paiement de vos factures par prélèvement automatique.**

Pour ce faire, rien de plus simple, il vous suffit d'envoyer un courriel à Madame Sonia CHARTIER dans lequel vous sollicitez l'adhésion au prélèvement automatique et y joignez le mandat de prélèvement SEPA complété et signé accompagné d'un exemplaire de votre RIB.

Le prélèvement se fera autour du 15 le mois suivant la prestation réalisée.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter Madame CHARTIER soit par téléphone au 02.51.68.22.18, soit par courriel à [compta@saintgervais-vendee.fr](mailto:compta@saintgervais-vendee.fr) ou encore par l'intermédiaire du Portail Famille.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
Richard SIGWALT



